## Conditions supplémentaires Adobe Stock

Dernière mise à jour : 16 août 2019. Remplace toutes les versions antérieures.

Les présentes Conditions supplémentaires régissent votre utilisation des Services et des Œuvres Adobe Stock (telles que définies ci-dessous) et font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « Conditions générales ») publiées à l'adresse <a href="https://www.adobe.com/go/terms">www.adobe.com/go/terms</a> (les Conditions supplémentaires et les Conditions générales sont collectivement dénommées les « Conditions »). Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

#### 1. Définitions.

- 1.1. « Site(s) Web » désigne les services Adobe Stock disponibles sur www.stock.adobe.com (ou l'URL de remplacement), ou d'autres sites Web ou applications Adobe qui rendent le contenu Adobe Stock disponible pour licence.
- 1.2. « Œuvre(s) » désigne les photographies, illustrations, images, vidéos, fichiers en 3D, fichiers modèles et autres œuvres visuelles ou graphiques ou autres œuvres protégées par un droit d'auteur que vous utilisez sous licence via un Site Web.
- 2. Propriété. Sauf autorisation expresse dans les Conditions, nos concédants et nous-mêmes conservons l'ensemble des droits, titres et intérêts en lien avec les Œuvres. Aucun titre ou intérêt de propriété relatif aux Œuvres ne vous est cédé en vertu des Conditions.
- 3. Licences relatives aux Œuvres et restrictions spécifiques.
- 3.1. Licence standard et restrictions spécifiques.
- (a) Licence standard. Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence standard vous donne le droit non exclusif, permanent, mondial, non transférable [sauf mention contraire à l'alinéa 3.4(a)] et incessible d'utiliser, de reproduire, d'archiver, de modifier et d'afficher des Œuvres sur tout média à des fins (i) de publicité, de marketing, de promotion et de décoration ; et (ii) d'utilisation personnelle et non commerciale ; ce jusqu'à 500 000 fois, comme stipulé plus en détail à l'alinéa 3.1(b)(i), (« Licence Standard »). Notez que ce droit vous autorise uniquement à distribuer des Œuvres dans du contenu promotionnel ou marketing, des présentations internes, des décors pour espaces commerciaux dont vous êtes propriétaire et des productions numériques, telles que des sites Web, des annonces publicitaires mobiles, des applications mobiles, des cartes électroniques et des publications électroniques (livres électroniques, magazines électroniques, blogs, etc.).
- (b) **Restrictions spécifiques à la Licence standard.** Outre les restrictions stipulées à l'article 4, les restrictions suivantes s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence standard :
- (i) vous ne pouvez pas (A) faire reproduire ou permettre la reproduction d'une Œuvre sur plus de 500 000 supports imprimés (copies incluses) au total; ni (B) intégrer une Œuvre dans une représentation, une diffusion ou une production numérique dont l'audience attendue dépasse les 500 000 personnes au total. Cette restriction ne s'applique pas aux Œuvres publiées sur des sites Web, sur des réseaux sociaux ou dans des applications mobiles;
- (ii) vous ne pouvez pas intégrer une Œuvre dans une marchandise destinée à la vente ou à la distribution, y compris des produits « à la demande », à moins que (A) l'Œuvre ait été modifiée au point que la nouvelle œuvre, intégrée dans la marchandise, diffère substantiellement de l'Œuvre originale et puisse être qualifiée d'Œuvre originale ; ou (B) la valeur initiale de la marchandise ne réside pas dans l'Œuvre elle-même. En d'autres termes, la production d'une Œuvre non modifiée sur une affiche destinée à la revente ou à la distribution n'est pas autorisée, car la valeur initiale résiderait dans l'Œuvre elle-même ;

- (iii) vous ne pouvez utiliser, inclure ou intégrer une Œuvre dans aucun fichier modèle électronique ni aucune application de fichier modèle de conception (*par exemple*, un fichier modèle de conception Web ou de présentation, ou un fichier modèle de carte de vœux électronique ou de carte de visite); et
- (iv) vous ne pouvez pas utiliser, reproduire, distribuer ou afficher une Œuvre dans le cadre d'un communiqué de presse offrant à la presse un accès au fichier image.

### 3.2. Licence améliorée et restrictions spécifiques.

- (a) Licence améliorée. Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence améliorée vous confère les mêmes droits que la Licence standard, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience (« Licence améliorée »).
- (b) **Restrictions spécifiques à la Licence améliorée.** Outre les restrictions stipulées à l'article 4, les restrictions énoncées aux alinéas 3.1(b)(ii), 3.1(b)(iii) et 3.1(b)(iv) s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence améliorée.
- 3.3. Licence étendue et restrictions spécifiques.
- (a) Licence étendue. Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence étendue vous confère les mêmes droits que la Licence améliorée en plus du droit d'intégrer des Œuvres dans des marchandises et des fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience (« Licence étendue »). En d'autres termes, vous pouvez utiliser, reproduire, distribuer et afficher des Œuvres aux fins suivantes :
- (i) création de fichiers modèles électroniques et d'applications de fichiers modèles de conception destinés à la revente ou à la distribution, sous réserve que les destinataires ne puissent utiliser ou accéder aux Œuvres qu'avec les dits fichiers modèles ;
- (ii) création de tout bien ou service destiné à la revente ou à la distribution, y compris, sans s'y limiter, les tasses, t-shirts, posters, cartes de vœux, les services d'« impression à la demande » et autres marchandises et services ; et
- (iii) diffusion d'un communiqué de presse, y compris la distribution du fichier image seul à la presse, dans la mesure où l'Œuvre (A) est publiée uniquement dans le cadre dudit communiqué de presse, et (B) n'est utilisée ou diffusée d'aucune autre manière.
- (b) **Restrictions spécifiques à la Licence étendue**. Les restrictions stipulées à l'article 4 s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence étendue.
- 3.4. **Droits supplémentaires.** Les droits supplémentaires qui suivent sont régis par les Conditions et les restrictions énoncées à l'article 4.
- (a) Utilisation pour le compte d'un employeur ou client. Vous pouvez utiliser une Œuvre au profit de l'un de vos clients sous réserve que vous transfériez votre licence à votre client par accord écrit ayant force exécutoire imposant des conditions au moins aussi restrictives que les Conditions. Vous serez alors seul(e) responsable de l'utilisation de l'Œuvre par votre employeur ou votre client. Vous devrez acheter des licences supplémentaires pour pouvoir réutiliser ladite Œuvre au profit d'autres clients.
- (b) **Utilisation par des employés et sous-traitants**. Vous pouvez céder des fichiers contenant une Œuvre ou des œuvres dérivées autorisées à des employés ou sous-traitants, à condition que ces employés et sous-traitants acceptent, par accord écrit ayant force exécutoire, de se soumettre aux restrictions des Conditions et utilisent l'Œuvre uniquement pour votre compte. Sauf disposition contraire dans le présent alinéa, vous ne pouvez pas transférer les Œuvres non modifiées. Les employés et les sous-traitants ne disposent d'aucun droit supplémentaire d'utiliser les Œuvres.

(c) License composite. Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence composite vous confère le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier ou d'afficher des versions « comp » (c.-à-d. composites) ou des préversions d'Œuvres uniquement à des fins de vérification du rendu final desdites Œuvres pendant 90 jours à compter de la date du téléchargement desdites versions (« Licence composite »). À moins d'acheter une licence, vous n'avez pas le droit de produire ou de publier de telles Œuvres. Nous ne pouvons garantir la disponibilité sous licence ultérieure des Œuvres que vous téléchargez sous Licence composite.

#### 4. Restrictions.

# 4.1. Restrictions générales. Vous ne pouvez pas :

- (a) utiliser une Œuvre d'une quelconque manière permettant à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder à ladite Œuvre sous forme de fichier autonome ou d'une manière qui dépasse la portée de cette licence pour l'Œuvre;
- (b) entreprendre une quelconque action en rapport avec une Œuvre qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits d'une quelconque personne ou entité, tels que les droits moraux du créateur de ladite Œuvre ou les droits de toute personne qui figure dans ladite Œuvre ou dont des éléments de propriété figurent dans ladite Œuvre ;
- (c) utiliser ou intégrer une Œuvre dans une quelconque marque déposée ou marque de service ou dans un quelconque logo ;
- (d) utiliser une Œuvre dans le cadre d'une quelconque activité à caractère pornographique, diffamatoire ou par ailleurs illégale ;
- (e) utiliser une Œuvre d'une manière pouvant raisonnablement être considérée comme peu flatteuse, immorale ou contestable compte tenu de la nature de ladite Œuvre, notamment, sans s'y limiter, dans une annonce publicitaire pour le tabac, dans des établissements de divertissement pour adultes ou autres lieux ou services similaires, dans une campagne de soutien pour des partis politiques ou autres mouvements idéologiques, dans des supports traitant de handicap mental ou physique;
- (f) utiliser une Œuvre à des fins éditoriales sans y faire figurer les mentions de droits d'auteur/de crédit obligatoires à l'emplacement adapté selon l'utilisation applicable, en respectant le format suivant : « Nom du Contributeur/stock.adobe.com », ou comme stipulé sur le Site Web ;
- (g) supprimer, masquer ou modifier toute mention de propriété associée aux Œuvres, ou faire une fausse déclaration expresse ou implicite selon laquelle vous ou un autre tiers êtes le créateur ou le titulaire des droits sur toute Œuvre; ou
- (i) utiliser les Œuvres ou les titres, légendes, mots-clés ou autres métadonnées associés aux Œuvres à des fins (1) d'apprentissage automatique et/ou d'intelligence artificielle ; ou (2) de technologies conçues pour ou destinées à l'identification de personnes physiques.
- 4.2. **Restrictions relatives à l'usage à des fins éditoriales.** Pour les Œuvres désignées comme étant à « usage à des fins éditoriales uniquement » :
- (a) vous ne pouvez utiliser ces Œuvres qu'à condition (1) de conserver intacts le contexte éditorial et la signification de l'Œuvre; (2) que ce soit dans le cadre d'événements ou de sujets médiatiques ou d'intérêt général; et (3) que vous respectiez toute restriction de licence supplémentaire publiée sur le site Web, dans le volet de description desdites Œuvres;
- (b) vous ne devez pas (1) utiliser lesdites Œuvres à des fins commerciales (c.-à-d. promotionnelles, publicitaires ou de merchandising); ni (2) modifier lesdites Œuvres, hormis pour en ajuster légèrement la qualité technique ou les recadrer ou redimensionner légèrement;
- (c) vous devez faire figurer les mentions de droits d'auteur/de crédit obligatoires à l'emplacement adapté selon l'utilisation applicable, en respectant le format suivant : « Nom du Contributeur/stock.adobe.com », ou comme

stipulé sur le Site Web; et

- (d) pour utiliser une Œuvre éditoriale à des fins commerciales, vous devez (1) en demander l'autorisation au propriétaire des droits d'auteur de ladite Œuvre ; et (2) obtenir toute autorisation supplémentaire nécessaire.
- 4.3. Attribution. Outre les obligations énoncées à l'article 4.1(f) (Restrictions générales), (a) si un autre fournisseur de contenu Adobe Stock reçoit une attribution liée à une utilisation particulière, le Client doit également inclure une attribution sensiblement similaire pour Adobe Stock; et (b) si l'Œuvre est utilisée dans une production audiovisuelle, le Client doit déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour inclure l'attribution d'Adobe Stock conformément aux normes du secteur et, si possible, au format suivant : Nom du Contributeur/stock.adobe.com.
- 4.5. Partage avec Creative Cloud abonnement Équipe. Les membres de l'équipe qui utilisent une Œuvre sous licence dans le cadre de Creative Cloud abonnement Équipe doivent tous faire partie d'une même entité légale. Chaque licence couvrant une Œuvre est téléchargeable par 10 membres d'une même équipe maximum. Pour permettre le téléchargement d'une Œuvre par plus de 10 membres d'une même équipe ou par d'autres entités légales, vous devez obtenir des licences supplémentaires.
- 5. Compte utilisateur d'abonnement et packs de crédits dans VIP.
- 5.1. **Compte utilisateur d'abonnement.** Vous ne pouvez pas céder votre abonnement ni autoriser d'autres personnes à l'utiliser, même s'il s'agit de vos affiliés, collègues, sous-traitants ou employés. Cependant, vous pouvez proposer une Œuvre sous licence plusieurs fois via l'abonnement.
- 5.2. **Crédits Adobe Stock dans VIP.** Si vous achetez des crédits Adobe Stock via le programme Adobe VIP, dans le cadre de votre formule d'abonnement CC Team, (a) les achats de crédits ne sont pas remboursables ; et (b) les crédits non utilisés expirent automatiquement 12 mois après la date d'achat.

# 6. Vos obligations d'indemnisation.

- 6.1 **Vos obligations.** Vous vous engagez à nous indemniser, ainsi que nos filiales, associés, cadres, représentants, employés, partenaires ou concédants, dans l'éventualité de toute plainte, revendication, perte ou tout dommage, y compris pour les honoraires d'avocats raisonnables, découlant de ou en lien avec votre utilisation d'une quelconque Œuvre (en dehors du cadre des indemnisations prévues à l'article 7) ou tout manquement de votre part aux Conditions, y compris toute utilisation d'une Œuvre à « usage à des fins éditoriales uniquement » à des fins commerciales sans l'accord ou les autorisations préalables nécessaires.
- 6.2. Nous avons le droit de contrôler la défense à l'égard de toute réclamation, procédure ou question qui fait l'objet d'une indemnisation, engagée par vous, avec l'avocat de notre choix. Vous vous engagez à coopérer pleinement avec nous dans la défense relative à ces plaintes, actions ou objets.

# 7. Nos obligations d'indemnisation.

- 7.1. Nos obligations. Sous réserve que les Œuvres soient utilisées conformément aux Conditions, nous nous engageons à vous défendre contre toute réclamation, action ou poursuite engagée par un tiers contre une personne physique ou morale (collectivement, la « Réclamation ») durant la période d'application des Conditions au motif que votre utilisation d'une Œuvre rémunérée en vertu des Conditions enfreint directement les droits d'auteur, de marque, de publicité ou de protection de la vie privée dudit tiers (la « Plainte pour contrefaçon »). « Œuvre rémunérée » désigne toute Œuvre que vous avez téléchargée et payée. Nous nous engageons à vous indemniser contre tous dommages et intérêts, pertes, coûts, dépenses et responsabilités (collectivement, les « Préjudices ») relevant directement d'une Plainte pour contrefaçon et prononcés de façon définitive à votre encontre par un tribunal compétent ou convenus par accord de règlement écrit, signé par nous.
- 7.2. Conditions d'indemnisation. Nous rejetons toute responsabilité en cas de Réclamation :

- (a) découlant : (i) de toute modification d'une Œuvre rémunérée, (ii) de toute combinaison d'une Œuvre rémunérée avec d'autres œuvres, (iii) de toute utilisation d'une Œuvre rémunérée après que nous vous avons demandé de cesser toute utilisation de celle-ci, (iv) de toute utilisation d'Œuvres « à usage éditorial uniquement » ou (iv) du contexte dans lequel vous avez utilisé l'Œuvre rémunérée concernée ; ou
- (b) si: (i) vous ne nous avisez pas par écrit de la Plainte pour contrefaçon dès que vous en avez connaissance ou en recevez l'avis, dans la mesure où cette omission nous porte préjudice, (ii) vous ne nous fournissez pas l'assistance raisonnable que nous vous demandons dans le cadre de la défense ou du règlement de la Plainte pour contrefaçon, (iii) vous ne nous octroyez pas le contrôle exclusif et les pleins pouvoirs pour régler la Plainte pour contrefaçon, ou (iv) vous faites des déclarations concernant la Plainte pour contrefaçon sans notre consentement écrit préalable.
- 7.3. Limitation de responsabilité. Nonobstant toute disposition contraire dans les Conditions ou dans tout autre accord conclu entre vous et nous, indépendamment du nombre de téléchargements ou de licences octroyés pour l'Œuvre rémunérée concernée, notre responsabilité totale en ce qui concerne toute Œuvre rémunérée ne pourra en aucun cas excéder 10 000 USD par Œuvre rémunérée.
- 7.4. **Seul et unique recours.** Ce qui précède constitue l'entièreté de nos responsabilités et obligations et votre seul et unique recours pour toute Œuvre rémunérée ou Plainte pour contrefaçon.

#### 8. Exclusion.

- 8.1. **Exactitude**. Nous ne sommes pas responsables de l'exactitude des Œuvres, y compris de toute description, catégorie, légende, métadonnée ou de tout titre ou mot-clé inclus dans les Œuvres.
- 8.2. Aucune mention légale. Adobe décline expressément toute responsabilité vis-à-vis des informations, des commentaires ou des réponses aux questions qui vous ont été fournis par Adobe ou ses représentants, que ce soit à propos des présentes Conditions, de votre utilisation actuelle ou proposée de l'Œuvre ou autrement, fournis à titre de courtoisie uniquement et qui ne constituent pas une mention légale.
- 9. Réserve. Si vous avez connaissance ou si vous ou nous estimons raisonnablement qu'une Œuvre peut faire l'objet d'une réclamation d'un tiers ou enfreint d'une toute autre manière les Conditions, nous pouvons vous ordonner de cesser toute utilisation, reproduction, modification, affichage et distribution de ladite Œuvre et de renoncer à la posséder. Vous devrez alors vous conformer à ces instructions dans les meilleurs délais et veiller à ce que vos clients, distributeurs, employés et employeurs cessent d'utiliser l'Œuvre. Nous nous réservons le droit (a) d'interrompre la licence de toute Œuvre, et (b) de refuser le téléchargement de toute Œuvre, et ce à tout moment. Nous nous réservons également tous les droits non accordés expressément dans les Conditions.
- **10. Résiliation**. Nous pouvons résilier les Conditions supplémentaires ou vos droits d'utiliser une Œuvre après vous en avoir avisé en cas de violation des Conditions. Le cas échéant, vous devrez cesser toute utilisation, reproduction, modification, distribution et tout affichage de ladite Œuvre et renoncer à sa possession.
- 11. Effet de la résiliation. À compter de la fin de votre abonnement ou de la résiliation des Conditions, (a) vous perdrez tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'ensemble des téléchargements inutilisés, et (b) toute licence permanente restera valide et vous pourrez continuer d'utiliser les Œuvres que vous avez téléchargées et payées, sous réserve du respect des Conditions.
- 12. Mesure d'injonction. Nonobstant ce qui précède, en cas d'accès non autorisé aux Œuvres ou d'utilisation non autorisée de celles-ci par vous ou un tiers ou en violation des présentes Conditions, vous reconnaissez que nous avons le droit de demander une mesure d'injonction (ou une mesure juridique urgente de nature équivalente) dans toute juridiction.

Adobe Stock Additional Terms fr\_FR 20190816\_2200